

Paris, le 4 février 2016

Docteur Michel CHASSANG  
Président de l'UNAPL

Maison des Professions Libérales  
46, boulevard de la Tour Maubourg  
75473 - PARIS cedex 07

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la réforme européenne de l'audit est sur le point d'être intégrée en droit français. L'administration française a clairement sur-interprété les textes communautaires et le projet de loi ainsi sur-transposé présente un risque majeur pour notre profession et pour l'ensemble des entreprises que nous suivrons au quotidien.

A l'inverse des objectifs initiaux européens, les dispositions envisagées par notre pays vont considérablement réduire le nombre de mandats des commissaires aux comptes, nuire à la qualité des audits et à l'indépendance des auditeurs en concentrant le marché sur quelques cabinets. Nous sommes certains que cette loi entraînera des défaillances dans les entreprises et une insécurité économique nationale.

La nouvelle réglementation proposée mettrait par ailleurs notre profession libérale sous le contrôle d'un Haut Conseil du Commissariat aux Comptes dirigé par des fonctionnaires. Nous refusons catégoriquement cette décision purement politique qui ne répond à aucune exigence réglementaire.

Nous agissons depuis plusieurs semaines auprès des pouvoirs publics mais nous serions d'autant plus entendus si l'UNAPL appuyait notre démarche. Conscients de la nécessité de transposer cette réforme, nous souhaitons que la France réécrive son projet de loi en se limitant aux seules obligations européennes.

Je vous remercie par avance du soutien que vous pourrez nous apporter et des réponses que vous pourrez nous fournir.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**Julien TOKARZ**  
Président de la Fédération ECF



**Jean-François MALLÉN**  
Président de la commission CAC